Image not found or type unknown

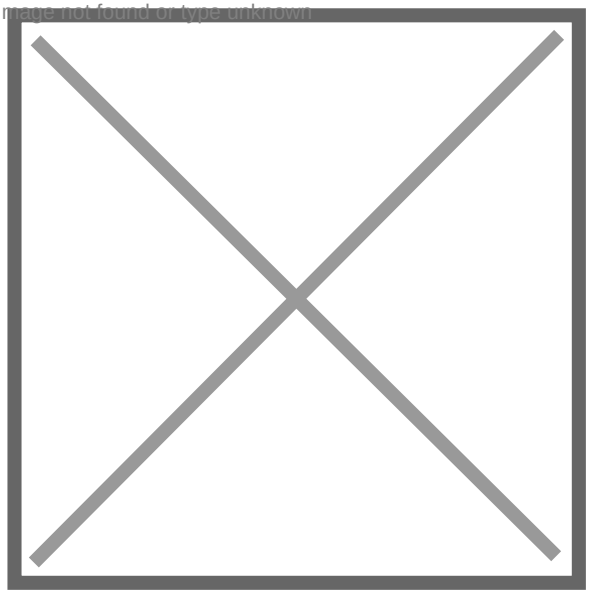

Possibilité d'une réduction du temps de travail

Par **jos44**, le **05/02/2010** à **18:33**

Bonjour,

Je travaille dans une association loi 1901. Il y a deux ans les salariés ont refusés d'adhérer à une convention collective. Depuis notre direction a dénoncé une prime exceptionnelle, versée chaque année depuis plus de 20 ans .

Elle refuse également les changements de grille pour faire valoir par notre ancienneté le droit à une augmentation. Pour ma part, le directeur m'a dit que c'était sa décision et que cela n'existerai plus (mais il n'a pas dénoncée ce procédé).

De plus il refuse a des salariés leurs demandes de réduction du temps de travail et en accorde à d'autres. Le motif de ces refus étant que cela n'est pas compatible avec l'organisation du service. Alors que les responsables des secteurs disent le contraire.

Notre direction veut une convention collective, ce qui effectivement nous protégerai sur l'avenir mais les procédés pour y parvenir ne me semble pas corrects. Je viens d'avoir un refus de changement d'indice et un refus de réduction de mon temps de travail.

Je souhaitais cette réduction de mon temps de travail pour 3 raisons : être avec mon fils le mercredi, il va avoir 6 ans ; l'aspect financier du coût de l'assistante maternelle (600 €) et pour être moins fatiguée.

Pensez-vous qu'il existe-t-il une autre possibilité d'obtenir une réduction de mon temps de travail face au comportement de ma direction ?

Merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés